



## TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 104470-  
Numéro de devis : 792  
Adresse du bâtiment : Montréal  
Bénéficiaires :

**Martin Grenier**

Bureau: 514 657-2333 , 229

### NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

À moins d'indication contraire, tous les matériaux remis en état ou remplacés doivent être semblables à ceux d'origine. En cas de non-disponibilité de ces derniers, ceux-ci doivent être substitués par des comparables à valider avec les bénéficiaires.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

Le relogement, le déménagement et l'entreposage des biens dans la zone d'intervention sont de la responsabilité des bénéficiaires et doivent être coordonnés avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

La demande de permis auprès de la municipalité est de la responsabilité des bénéficiaires et doit être coordonnée avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

***Il est important de noter que ce devis est soumis sous toutes réserves et uniquement à titre informatif; il pourrait être modifié en fonction du développement du dossier.***

### DOCUMENTS ANNEXES

Les présents travaux pris en charge doivent être considérés conjointement avec les documents annexes.

## POINTS EN TRAVAUX

### **1. INFILTRATION D'EAU AU PLAFOND DU COMMERCE**

remboursement du plombier au syndicat

#### **A l'extérieur**

- retirer le garde corps en verre, retirer le balcon en bois, retirer la membrane existante. Faire l'installation d'une membrane de type Soprema. Remettre le garde corps en verre et le balcon en bois. S'assurer de l'étanchéité du drain. (procéder de la même façon pour les autres balcons)

#### **A l'intérieur**

- Faire un nettoyage des coulisses sur le tuyau de pvc noir,
- Au dessus de la fenêtre avant droite du commerce(vue de face) faire le remplacement du placoplâtre endommagé. Isolant, joint et peinture et nettoyage.
- En dessous du drain, le meuble de chaussures est endommagé à cause du drain. procéder à son remplacement (seulement une section)

### **2. JOINT DEFECTUEUX ENTRE LE MUR ET LA FENÊTRE, AVENUE MONT-ROYAL**

- Refaire/remplacer les joints de calfeutrants à l'aide d'un calfeutrante flexible et qui résiste aux rayons UV aux fenêtres et portes de l'avenue Mont-Royal
- Faire le calfeutrage du cablage également

### **4. ÉCOULEMENT D'EAU AU PLAFOND DE BÉTON DU SOUS-SOL, AU NIVEAU DU STATIONNEMENT 01**

A l'étage:

- Faire le remplacement des panneaux de placoplâtre dans la sdb du magasin (incluant plinthes)
- Faire le remplacement de l'isolant le cas échéant( à voir lors des travaux)
- Plâtrer, peinture, nettoyage

### **5. INFILTRATION D'EAU SOUS LE SEUIL DE PORTE DE LA SORTIE D'URGENCE DU SOUS-SOL**

- Procéder à la désinstallation complète de la porte
- Remonter la porte afin de faire un petit seuil.
- Refaire son installation en s'assurant que la porte soit calfeutrée adéquatement à son pourtour à l'aide de mousse approprié.
- Faire le remplacement des cadrages des deux côtés qui sont en mdf par des cadrages en pvc ou métallique peint avec de la peinture anti-rouille

### **7. HUMIDITÉ EXCESSIVE AU SOUS-SOL (72 % EN FÉVRIER)**

- Voir point # 35 de la présente réclamation
- Voir point 1 de la réclamation 460

### **32. PAREMENT EXTÉRIEUR, CÔTÉ DE LA RUELLE, DEVRAIT ÊTRE EN BRIQUE ET NON EN TÔLE**

- Voir si la fondation actuelle a la capacité de recevoir une charge différente que le parement de tôle
- Par l'affirmative, (faire une vérification du type de briques tolérées dans l'arrondissement serait brique d, argile)
- Faire l'installation de bannière indiquant travaux.
- Retirer le parement de tôle coté ruelle. Faire l'installation d'un parement de brique selon les règles de l'art (installation de chantepleurs, solins, cornière etc)
- Que pour la terrasse située au rez-de-chaussée, le garde-corps soit éliminé et remplacé par un nouveau soit de verre (tel celui de la terrasse du niveau 3) ou en acier perforé (et dans cette foulée d'analyser s'il est requis que le bac de plantation en bois présent soit remplacé par un bac de plantation permanent en béton)

### **34. ESCALIER ARRIÈRE EXTÉRIEUR**

- Retirer l'escalier en la sectionnant à des endroits stratégiques
- Faire l'installation d'un escalier temporaire, sécuritaire pour les occupants en l'identifiant
- Décaper complètement l'escalier incluant échelle et main courante de façon à s'assurer de l'adhérence de la peinture
- Faire l'installation d'une peinture antirouille pour usage lourd/commerciale qui respecte l'utilisation
- Retirer l'escalier temporaire
- Refaire l'installation de l'escalier en la boulonnant aux endroits stratégiques

### **35. ÉCOULEMENT D'EAU AU PLAFOND DU GARAGE PAR DEUX TROUS DANS LA DALLE DE BÉTON DU PLAFOND**

- Au plafond du stationnement, boucher les deux ouvertures à l'aide de béton et/ou mousse isolante intumescence
- Réagréer les surfaces afin de s'assurer d'une uniformité visuelle
- A l'étage, déterminer l'emplacement des ouvertures (possibilité d'ouvrir un mur) Protection, Plâtrer, peindre, nettoyage
- S'assurer que les ouvertures soient convenablement bouchés à l'aide de matériaux ignifuges ou calfeutrant ignifuges aux pourtour des ouvertures)
- Le cas échéant, aller aux étages supérieurs et répéter l'intervention

### **36. INFILTRATION D'EAU AU PLAFOND DE L'UNITÉ 304**

#### **A l'intérieur**

- Remplacer le plafond (du garde robe) et le mur (colonne) de placoplâtre touché de l'unité 304. Procédez au remplacement de l'isolation du plafond également, faire passer calorifugeur afin de bien isoler le drain par l'intérieur joint et peinture aux murs concernés ainsi qu'au plafond. Remplacement du plancher de bois à l'étage. Réparer les dommages au pourtour de la douche situé au rdc Protection des lieux et ménage.
- Procédez à la réparation du mur + peinture du co-proprétaire au rdc (pour avoir accès au drain. Réparer la partie de la retombée du plafond endommagée en dessous du balcon problématique et, ainsi que le plafond et le mur du voisin du 304 (travaux en hauteur)

#### **A l'extérieur**

- Retirez les gardes corps des 7 balcons
- Retirer les patios de bois ainsi que la membrane
- Faire l'installation d'une membrane type Soprema
- Remettre/refaire l'installation des patios
- Remettre les gardes corps